



**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE**

SEANCE DU 31 MARS 2017

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE
SEANCE DU 31 MARS 2017**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2017-11

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°2017-12

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LE SYSTEME HYDROLOGIQUE DE L'ILE DE LA
PLATIERE

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 31 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017-11

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2017

Le bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 8 février 2017.

Le Président du Comité de bassin,



Michel DANTIN

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 31 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017-12

**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LE SYSTEME HYDROLOGIQUE DE
L'ILE DE LA PLATIERE**

Le bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu la saisine du conseil scientifique du 28 janvier 2016 par le préfet coordonnateur de bassin demandant un avis sur les hypothèses retenues et la méthode utilisée dans l'étude d'évaluation des volumes prélevables, d'une part, et un cadrage méthodologique préalable à la détermination du niveau minimal d'ambition nécessaire à la restauration du bon état de conservation du site Natura 2000, d'autre part,

Vu le premier volet de l'avis sur les hypothèses et la méthode, rendu en juin 2016 et présenté devant le bureau du comité de bassin le 8 juillet 2016,

Vu le second volet de l'avis sur la détermination du niveau minimal d'ambition, rendu en mars 2017 et présenté ce jour au bureau du comité de bassin,

Considérant que la validation des hypothèses et des méthodes retenues, à la fois pour définir les objectifs techniques et pour évaluer les volumes prélevables sur le secteur de l'île de la Platière, est une étape essentielle pour poursuivre la recherche de solutions destinées à sauver et à pérenniser la forêt alluviale du site, milieu vivant emblématique de la vallée alluviale du Rhône,

REMERCIE le conseil scientifique du travail important réalisé pour répondre à la double demande du préfet coordonnateur de bassin ;

PREND ACTE que, dans ses deux avis, le conseil scientifique valide la méthode et les hypothèses, considérées comme réalistes et cohérentes avec les connaissances disponibles et les objectifs visés ;

NOTE aussi que le conseil scientifique considère que l'écosystème actuel est en survie et que la forêt ne peut être sauvée durablement que si les conditions de son renouvellement sont rendues possibles ;

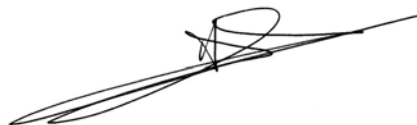
RELEVE que, pour la satisfaction de ces conditions, un contrôle du niveau piézométrique de la nappe est une condition nécessaire mais pas suffisante, et qu'il convient aussi de poursuivre l'amélioration des dynamiques hydrogéomorphologiques et biologiques sur le secteur pour pérenniser la forêt du site Natura 2000 ;

OBSERVE que, dans le second volet de son avis, le conseil scientifique estime que cette pérennisation est un objectif réaliste, compte tenu de l'abondance des ressources en eau du secteur et de la réactivité de son système hydrogéologique ;

ENCOURAGE les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau et les acteurs du territoire à poursuivre ou engager au plus vite les actions de réduction des prélèvements nets nécessaires déjà identifiées, de poursuivre l'examen des conditions de mobilisation de leviers complémentaires (modifier les niveaux dans le RCC, redonner de la dynamique hydro-sédimentaire fluviale à l'hydro système) et de poursuivre la recherche des mesures supplémentaires (modifier les conditions de recharge de la nappe phréatique) et de leur combinaison pour un maintien durable de la forêt alluviale du secteur, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau,

SUGGERE d'explorer les pistes ouvertes par le conseil scientifique, notamment celles relatives à l'optimisation des usages de l'eau par leur mise en connexion, de manière à faciliter l'élaboration d'un projet de territoire conciliant les enjeux liés aux usages de l'eau et les enjeux environnementaux liés à la pérennisation de la forêt alluviale.

Le Président du Comité de bassin,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Michel DANTIN